

NomadKare permet à la diaspora sénégalaise d'assurer ses proches au Sénégal

Née le 1er décembre 2020 en partenariat avec le groupe AXA, la startup propose trois produits d'assurance pour donner la possibilité à la diaspora sénégalaise vivant en Europe d'assurer leurs proches au Sénégal.

Temps de lecture : minute

23 mars 2021

C'est une bonne nouvelle pour la jeune pousse lancée il y a trois mois : Bpifrance vient de récompenser l'assurtech NomadKare en lui attribuant la bourse FrenchTech pour l'innovation, qui encourage la création d'entreprises innovantes avec un fort potentiel de croissance. En partenariat avec le groupe AXA, la startup propose trois produits d'assurance destinés à la diaspora sénégalaise en Europe, pour fournir une assurance santé à leurs proches résidant au Sénégal. Ceux-ci couvrent de 60% à 80% des frais de santé, et vont de 37,50 euros à 62,50 euros par mois.

"Nos solutions sont complètes et pensées pour une cible client peu servie et sur un besoin pourtant bien présent" , insiste Mamoudou Traoré, fondateur de la jeune entreprise. La souscription en ligne chez NomadKare n'exige aucun lien de parenté entre le souscripteur vivant en Europe et le bénéficiaire habitant au Sénégal. Une fois validé par la startup, le dossier est automatiquement retransmis à AXA Sénégal, qui édite la carte d'assuré AXA, reconnue par tout le réseau de soins du groupe.

Éviter les transferts d'argent

Pour bien se rendre compte du besoin et de la charge financière que représentent les frais de santé en Afrique, Mamoudou Traoré cite un exemple : *"Une opération en urgence à l'hôpital coûte jusqu'à 700 000 francs CFA (environ 1070 euros, NLDR), ce qui équivaut à un an de salaire au SMIC sénégalais... Ça a de quoi rendre malade, ou plutôt à prier pour éviter de l'être"* . Pour éviter d'envoyer directement des sommes d'argent à leurs proches restés au pays, NomadKare permet aux membres de la diaspora de couvrir les dépenses médicales de leur famille ou amis, comme la radiologie, les frais médicaux et chirurgicaux, les frais d'hospitalisation, de consultation ou d'accouchement, les soins dentaires et optiques, mais aussi la physiothérapie, l'orthoptique et la rééducation...



À lire aussi

France-Sénégal : la diaspora au cœur du lien économique entre les deux pays

Autre avantage pour celles et ceux qui souscrivent à cette assurance pour

leurs proches : ils peuvent bénéficier d'une déduction fiscale. En effet, en accord avec la Direction Générale des Finances Publiques, NomadKare a obtenu que cet acte, perçu comme une démarche d'aide de la part du souscripteur, puisse permettre de déduire le montant de l'assurance de ses impôts en France.

Avec jusqu'à 15 millions de francs CFA, environ 23 000 euros, de plafond de garantie par an, la majorité des actes de soins au Sénégal peuvent être couverts. Lancée en décembre 2020, la startup séduit déjà. Forte du succès de son lancement, elle prévoit l'extension de son modèle à d'autres diasporas africaines dans le courant de l'année 2021.

Article écrit par Heloïse Pons